



## **AVIS DE PROMULGATION**

Le 9 juillet 2019, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2019-185-44-1 modifiant le règlement de zonage numéro 185 et ayant pour objet d'ajuster la classification des usages, de clarifier l'implantation des bâtiments principaux autorisée et de modifier certaines normes relatives à la construction.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 19 août 2019

*(s) Caroline Provost*

\_\_\_\_\_  
Caroline PROVOST

Secrétaire-trésorière adjointe